

LE

የኢትዮጵያ ግብርና ገበያ

COURRIER D'ETHIOPIE

Journal d'informations hebdomadaire

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU CARREFOUR DE LA MER ROUGE

ETHIOPIE & PAYS LIMITOPHES

Côte Française des Somalis — Erythrée — Soudan Anglais

Somalie Italienne — Est Africain — Somaliland Britannique — Arabie — Suez — Aden

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

ABONNEMENTS

Un an (Éthiopie) 96 francs
» » (Étranger) 124 »
Les abonnements sont payables d'avance

Fondé en 1913 par A. Desvages

Redaction et Administration : L. de Robillard
Addis-Abeba.

PUBLICITE

Annonces (5^e page) 1/2 th. la ligne
» (3^e page) 3/4 » »
Agents de publicité dans le monde entier

Etudes spéciales sur la Faune Africaine en Voie de Diminution ou de Disparition

d'après le rapport de M. Lavauden.

Il convient de classer les grands animaux d'Afrique en plusieurs catégories, au point de vue de la protection à leur assurer.

- 1^o Espèces en voie d'extinction (protection absolue);
- 2^o Espèces en voie de diminution (protection relative);
- 3^o Espèces naturellement rares, à protéger en raison de leur rareté (protection absolue ou relative, suivant les cas).

ESPÈCES

En voie d'extinction

- Diceros sinus*
(Rhinocéros blanc)
- Chæropis liberiensis*
(Hippopotame nain)
- Giraffa camelopardalis*
(Girafe)

En voie de diminution

- Loxodon africanus*
(Éléphant)
- Diceros bicornis*
(Rhinocéros noir)
- Taurotragus derbyanus*
(Eland géant)
- Strepsiceros Capensis*
(Grand Koudou)

Naturellement rares

- Gorilla gorilla*
(Gorille)
- Anthropopithecus satyrus*
(Chimpanzé)
- Limnotragus spekei*
(Situtunga)
- Boocercus eurycero*
(Bongo)

Ajoutons que l'âne sauvage n'existe pas en Afrique Française. Nous l'avons déjà indiqué il y a longtemps. L'âne africain (*Equus asinus africanus*) habite seulement les montagnes d'Abyssinie et le désert de Nubie, et ne dépasse pas à l'ouest le cours du Nil. Il figure bien sur les listes d'animaux protégés au Congo belge, notamment au Katanga. Mais c'est par suite d'une erreur. C'est la femelle du *Cobus defassa* que les colons désignent là-bas sous le nom d'âne sauvage, avec lequel elle a quelque superficielle ressemblance. Les rédacteurs des règlements belges ont pris cette désignation vulgaire pour une dénomination scientifique. Il n'y a jamais eu d'âne sauvage au Katanga, ni nulle part au Congo belge.

Il nous faut maintenant passer en revue chacune des espèces que nous

venons de signaler, étudier sa répartition géographique, les variations de cette répartition; les facteurs de cette diminution, enfin, les mesures particulières qui peuvent être recommandées pour sa protection.

I. L'éléphant.

Nous ne voulons pas ici étudier l'histoire naturelle de l'éléphant et ses différentes espèces. La question des éléphants nains est, en particulier, du plus haut intérêt scientifique. Nous avons réuni, au cours de notre voyage, beaucoup de renseignements sur la systématique des éléphants d'Afrique, et nous espérons pouvoir après avoir visité le Musée de Tervuren, et en utilisant les notes prises auparavant par nous au British Museum, à Tring et à Paris, pouvoir faire une synthèse satisfaisante de cette très difficile question.

Nous indiquerons seulement ici qu'il y a plusieurs espèces d'éléphants, et que le poids et les dimensions de leurs pointes paraissent fonction du milieu où ils vivent, les éléphants de forêt étant en général mieux armés.

En A.E.F. les éléphants sont fort répandus. Ils ont, le plus souvent des habitudes, nomades ou seminomades. Les grands troupeaux qui se rencontrent dans le Haut M'Bomu pratiquent une transgression régulière, franchissant le M'Bomu et allant passer la saison sèche au Congo belge, et la saison des pluies en A.E.F. C'est une des raisons pour lesquelles le regretté *Bruneau de Laborie* qui avait chassé dans ces régions en saison des pluies, y avait rencontré si peu d'éléphants.

D'autre part, il existe, dans la partie orientale, sur la frontière du Soudan Egyptien, d'immenses marécages impraticables à l'homme, et qui semble devoir constituer pour les éléphants une réserve permanente et inaccessible.

L'éléphant se rencontre en outre, en Ethiopie et dans l'ouest de l'Afrique Equatoriale, dans tout le Gabon, la partie méridionale du Moyen-Congo, et jusqu'aux environs de Bangui (3 jours de marche environ). Partout, l'espèce est en diminution nette. Mais il est vrai de dire que nulle part son existence ne paraît réellement menacée.

La grande cause de destruction de l'éléphant, c'est le commerce de l'ivoire. Nous ne pouvons traiter la question du commerce de l'ivoire et

de sa réglementation dans le cadre de ce rapport. Nous dirons seulement que cette question n'est pas difficile à résoudre, et que les forestiers professionnellement habitués aux notions d'aménagement et de possibilité, peuvent très facilement trouver et fournir les éléments de cette solution.

Mais celle-ci restreindrait évidemment de façon importante les quantités d'ivoire prélevées annuellement qui dépassent sensiblement la production annuelle du cheptel-éléphants.

Restriction du nombre des animaux tués, déclaration et estampillage des pointes, contrôle sérieux des permis accordés, interdiction, rigoureusement appliquée de l'exportation, de la vente, de l'achat et de la détention des escravelles, création, enfin, de réserves permanentes et de réserves périodiques où la chasse des éléphants serait interdite pour un temps; telles sont les mesures sur lesquelles on pourrait bâtir une réglementation rationnelle de la chasse aux éléphants d'Afrique.

Ajoutons que cette réglementation devrait avoir un caractère international, et s'étendre notamment au Congo belge, en A. E. F. et en A. O. F. pour avoir quelque efficacité. Il y aurait peu de chance de la voir adopter en pays anglais où les règlements cynégétiques sont très satisfaisants, la chasse des indigènes notamment étant réglée très sévèrement.

Puis, il faut dire que - fort heureusement - la crise actuelle entraînant une baisse très sérieuse du prix de l'ivoire, fera plus pour la protection de l'éléphant que toutes les réglementations. (à suivre)

CHRONIQUE PARISIENNE

On raconte dans les couloirs du Palais, que le docteur Mardrus va recevoir du papier timbré d'une actrice en vue qui l'accuse de l'avoir envoûtée. Depuis, elle ne peut plus chanter, prétend-elle; sa voix jusque-là si pure, est devenue fausse, elle est toujours une note au-dessus du ton.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette accusation absurde? Nous le saurons quand l'affaire viendra à l'audience, si on pousse les choses jusque là, ce qui me paraît bien invraisemblable.

Tout Paris connaît le Dr Mardrus, qui est un grand lettré, ancien externe des hôpitaux, et qui fut chargé à diverses reprises de missions scientifiques en Orient. Nous lui devons la traduction complète des "Mille et une nuits" en seize volumes, et une traduction du "Koran" que les mahométans au courant des deux langues déclarent exacte.

A-t-il ou croit-il avoir ce don pernicieux de l'envoûtement? Beaucoup le croient et il y a une dizaine d'années les journaux

publiaient avec de nombreux détails, qu'une personnalité du monde financier israélite était allée le trouver pour mettre une forte somme à sa disposition pour qu'il envoûtât notre excellent confrère Clément Vautel, dont un article lui avait déplu.

A cette époque, je m'informai auprès du Dr Mardrus lui-même pour savoir si le fait était exact, et il voulut bien me répondre affirmativement. La proposition lui avait été faite, mais il l'avait repoussée bien entendu. S'il m'en souvient bien, il ne nia pas la puissance occulte qu'on lui attribuait.

Superstition? Evidemment. La superstition qui, a dit Jean-Jacques Rousseau, "fléau du genre humain, abrutil les simples et persécute les sages". On peut dire d'ailleurs que nous avons tous notre superstition plus ou moins accentuée. Celle du nombre treize est la plus répandue. Que de gens ne se mettraient pas à table si on était treize convives, et l'anecdote est bien connue: un jour chez un riche industriel, on avait réuni quelques amis à dîner, parmi lesquels Alexandre Dumas père, Alfred de Vigny et Victor Hugo.

Mais on était treize, et la maîtresse de maison se procura un invité de la dernière heure, un ami intime. Cela prit un peu de temps.

— Quel est l'imbécile qui nous fait attendre, demanda un des hôtes, parce que nous sommes treize.

— L'imbécile, c'est moi, dit doucement Victor Hugo.

Napoléon 1^{er} avait aussi cette appréhension du nombre fatidique.

Il y a encore à Paris des propriétaires qui refusent de placer le chiffre 13 sur leur maison, où beaucoup de Parisiens ne voudraient pas loger. On fait un 12 bis.

Paul Doumer ne fut-il pas élu un 13, et n'était-il pas le treizième président de la III^e République?

Théophile Gautier, lui croyait qu'il y avait des noms qui portaient la guigne; il assurait gravement qu'Offenbach était un de ceux-là et dans ses feuilletons dramatiques jamais il ne consentait à l'écrire. Quand il devait en parler, il laissait sur son manuscrit un blanc que sa fille était chargée de remplir avant l'envoi à l'impression.

Beaucoup ont des manies qui se rattachent à cet ordre d'idée. Celui-ci ne consentira jamais à passer sous une échelle; cet autre n'ouvrira pour rien au monde un parapluie dans la maison. Il leur arriverait malheur, croient-ils.

Mme Edmond Adam, un des esprits les plus solides de ce temps, vous avouera qu'elle aussi est superstitieuse, et Jules Claretie, qui fut un des maîtres de la chronique, très indépendant, m'écrivait un jour:

«Oui, je crois aux forces inconnues, J'ai des pressentiments et des superstitions comme tout le monde, et une de mes traditions de famille est l'apparition ou plutôt le bruit de pas de mon grand-oncle, à Nantes à l'heure même où, capitaine de la garde, il était tué à Wagram».

Comme tout le monde? Quelqu'un a défini: la superstition est la conscience de ceux qui n'ont pas de convictions. Certains les mettent de côté et passent d'une opinion à l'autre suivant les événements et toujours aussi dévoués à leurs idées nouvelles, combattant s'il le faut celles qu'ils ont autrefois professées.

Près de nous, nous avons connu un de ces cas bien typique: celui d'un ancien

LE

የኢትዮጵያ ግልጽ ጽሑፍ

COURRIER D'ETHIOPIE

Journal d'informations hebdomadaire

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU CARREFOUR DE LA MER ROUGE

ETHIOPIE & PAYS LIMITOPHES

Côte Française des Somalis — Erythrée — Soudan Anglais

Somalie Italienne — Est Africain — Somaliland Britannique — Arabie — Suez — Aden

Téléphone 1.65

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-AbebaB. P. 118
Addis-Abeba

ABONNEMENTS

Un an (Éthiopie) 96 francs
» » (Étranger) 124 »

Les abonnements sont payables d'avance

Fondé en 1913 par A. Desvages

Redaction et Administration: L. de Robillard
Addis-Abeba.

PUBLICITE

Annonces (5^e page) 1/2 th. la ligne(3^e page) 3/4 » »

Agents de publicité dans le monde entier

Etudes spéciales sur la Faune Africaine en Voie de Diminution ou de Disparition

d'après le rapport de M. Lavauden.

Le point noir de toute réglementation éventuelle est, évidemment, dans la destruction de l'éléphant en tant qu'animal nuisible, à l'occasion de la légitime défense de l'homme ou des plantations. Il est, certes, très rare que l'éléphant attaque l'homme sans provocation. Nous en connaissons cependant quelques cas parfaitement authentiques (femelles suitées, voire vieux mâle quinteux). D'autre part, l'éléphant se montre par malheur fréquemment et terriblement nuisible. Nous avons vu, il y a quelques années, sur la rive nord du Tchad, les greniers à mil du village indigène de Dougou-Koutoubé qui venaient d'être démolis par un troupeau d'éléphants, et la récolte d'une année entièrement détruite. Cette année même, au Congo belge, nous avons vu des bananeraies entièrement ravagées par les éléphants et une plantation de café gravement endommagée par le seul passage d'une troupe de ces animaux. On ne peut songer ni à supprimer, ni même diminuer le droit naturel de défense contre de telles déprédations. On peut cependant empêcher que l'exercice de ce droit ne devienne par trop fructueux, et par là trop fréquent, en décidant que l'ivoire des animaux tués reviendra entièrement à l'Etat.

II Le Rhinocéros blanc ou de Burchell.

Il faut d'abord au sujet de cet animal, faire une remarque capitale: il ne mérite nullement le nom de rhinocéros blanc. Ce nom est consacré par la tradition, mais il est tout à fait impropre, le rhinocéros de Burchell n'est pas blanc: il ne diffère pas sensiblement comme teinte du rhinocéros ordinaire, aussi improprement dénommé rhinocéros noir. Tous deux sont gris. Cette impropreté a été la source de bien des erreurs. Beaucoup de voyageurs ont rencontré des rhinocéros de Burchell, et les ont méconnus, plus ou moins involontairement sous le prétexte qu'ils n'étaient pas blancs. Une erreur grossière consiste à penser que le rhinocéros blanc n'a qu'une corne. Il en a deux, tout comme le rhinocéros ordinaire dont il diffère surtout par sa grande taille et son museau carré. C'est ainsi qu'il a été affirmé en 1927, à la commission de la chasse, qu'il n'y avait plus de rhinocéros de Burchell en Afrique Française.

C'est cependant une grave erreur. Dès 1927, Mr G. Babault, associé du Museum, avait signalé avoir vu

à Khartoum, un lot de cornes de rhinocéros de Burchell provenant de la région d'Abécher. Ces cornes récoltées en une année étaient en nombre impressionnant (plus de 150, je crois). Justement ému, Mr G. Babault insista pour que des mesures soient prises pour enrayer cette destruction. C'est alors que fut faite à la commission de la chasse, saisie de la question, la déclaration rappelée ci-dessus.

C'est Mr G. Babault qui avait raison. Le rhinocéros de Burchell existe parfaitement encore, malheureusement en trop petit nombre, au sud-est d'Abécher (régions de Goz-Beïda, de Mongororo). Il existe au Museum de Marseille, une corne de rhinocéros provenant du Tchad, et étiquetée rhinocéros noir, qui est en réalité une corne de rhinocéros de Burchell. Il faut probablement rapporter à cette espèce les rhinocéros provenant de l'est de Mangueigne, et sûrement les rhinocéros de l'est de l'Oubanghi-Chari (régions situées au nord-est et à l'est de Yalinga). C'est à très juste titre que le décret sur la chasse en A. E. F. a prohibé la chasse de cet animal, et l'a classé au nombre des animaux absolument protégés.

Rappelons, pour mémoire, que le rhinocéros de Burchell, considéré comme détruit il y a une trentaine d'années, existe encore à quelques exemplaires dans une réserve de l'Afrique du Sud (*Diceros simus simus*) La forme de celui du nord (*Diceros simus coltoni*) a été découverte vers 1900, dans l'enclave du Lado (limite entre le Soudan Egyptien, l'A. E. F. et le Congo belge) par le major Powell-Colton. Ce même chasseur britannique a retrouvé en 1931, le rhinocéros de Burchell dans la région même où nous le signalons, au sud de la ligne Abécher-El-Facher. La question est donc absolument éclaircie.

III Le Rhinocéros noir ou ordinaire

Le Rhinocéros ordinaire, dit improprement rhinocéros noir, est un des animaux d'Afrique qui diminuent le plus rapidement.

Il y a trente ans on le rencontrait encore sur la rive nord du Tchad et même dans le nord de la Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, sa dispersion sporadique, la disjonction des aires est le prélude inévitable d'une disparition plus ou moins prochaine. Il est probable que le rhinocéros se maintien-

dra longtemps encore en pays anglais, notamment dans le Kenya, le Tanganyka et surtout l'Uganda. Dans l'Afrique Française, il est aujourd'hui sérieusement menacé.

Quelle est la cause de cette destruction intensive. Elle est proprement ridicule; la corne du rhinocéros est considérée, par les Chinois, comme un aphrodisiaque puissant, et aussi comme propre à confectionner des coupes à boire, dans lesquelles les poisons perdent leurs propriétés toxiques. Pour cela, la corne de rhinocéros se vend à des prix dépassant ceux de l'ivoire, et atteignent deux cent cinquante à quatre cents francs le kilogramme. Il est véritablement scandaleux que les superstitions semblables puissent amener la destruction d'un des plus grands animaux du globe. Le rhinocéros au surplus n'est pas nuisible. Il fuit les régions habitées et les plantations, et n'attaque l'homme que très rarement. Il y a un réel intérêt à empêcher sa destruction totale, et même sa diminution excessive.

Les moyens n'en sont pas difficiles; interdiction du commerce et de l'exportation de la corne de tous les rhinocéros. Seules pourront être exportées les cornes constituant des trophées de chasse, et à chacune desquelles devra être joint un ticket, à détacher du permis spécial de grande chasse, portant l'année et le numéro du permis. Les cornes qui seraient exportées en dehors de ces conditions seraient saisies.

Cette mesure devrait être complétée par un traité passé avec les Gouvernements britannique, (Soudan anglais, Nigéria,) et belge (Congo) permettant de saisir les produits exportés en délit. Ainsi, dans cette hypothèse, le lot signalé en 1927 par Mr G. Babault n'aurait pu être exporté.

Cette mesure radicale ne léserait aucun intérêt avouable. Elle s'impose et il y aurait lieu de la compléter, en établissant des modèles de permis, du genre de ceux qui sont en usage au Maroc; il comporterait des tickets détachables spéciaux, un par spécimen d'animal dont le tir serait limité. Ces tickets porteraient l'année et le numéro du permis, pour qu'on puisse remonter facilement jusqu'au possesseur. Ils seraient incessibles. Ils seraient valables: pour le permis des européens habitant sur place, pour la durée de leur séjour, sauf renouvellement exceptionnel; pour les chasseurs de passage, pendant la durée de validité du permis. Ces mesures simples et faciles à appliquer auraient un effet immédiat et considérable; elles arrêteraient ou du moins ralentiraient dans une très forte proportion la diminution des rhinocéros.

(A suivre.)

CHRONIQUE PARISIENNE

Il fait tellement chaud qu'il ne s'est trouvé, le jeudi 11 août, que cinq académiciens sur quarante pour se rendre à la séance de travail consacrée à la correction du Dictionnaire. C'était, sinon une réunion intéressante du moins une réunion productive. Il est attribué, en effet, une somme de six cents francs par séance à repartir au prorata des membres présents. Quand ils sont au complet — ce qui est excessivement rare — cela fait quinze francs par tête, ce qui est peu. Jeudi, à cinq, chacun a touché cent vingt francs — si feu Barrême n'a pas menti. Pour une demi-heure de travail, et surtout de contrôle, ça n'est pas trop mal payé.

Nous disons de contrôle, car vous pensez bien que ce ne sont pas nos Immortels qui rédigent eux-mêmes le pauvre vieux Dictionnaire, pas plus qu'ils n'ont rédigé la fameuse Grammaire qui leur vaut tant de railleries dont la plupart sont méritées. C'est un vieux brave homme de professeur en retraite qui prépare les fiches sur chaque mot et les soumet à ces messieurs, qui discutent, examinent, et décident.

L'autre jour, ils n'ont expédié qu'un mot « pédant ». Ce pauvre vieux Dictionnaire, si, comme disait irrévérencieusement Auguste Vacquerie, il continue à aller de ce train avec ses vieilles béquilles, il ne rattrapera jamais le siècle, qui marche vite. Notons en passant que l'Académie d'il y a cinquante ans, voulant se donner un petit air libéral, fit proposer à Auguste Vacquerie de faire partie de l'Académie; il n'aurait même pas eu besoin de faire les fameuses visites traditionnelles. Un pareil exemple est excessivement rare. Auguste Vacquerie, très flatté au fond, demanda huit jours de réflexion et finalement, refusa avec politesse. La même chose se produisit quelque temps après avec Francisque Sarcey.

Pour revenir au substantif « pédant », discuté l'autre jour, dans l'édition actuelle, il est défini: « Mot dont on se servait pour désigner ceux qui enseignaient les enfants ».

Les Cinq de ce jeudi ont ajouté: « Se dit aujourd'hui de celui qui fait étalage de son savoir et qui parle doctoralement. »

Il faudrait qu'on nous dise ce qu'on entend, sous la Coupole par « parler doctoralement ». Ce sera pour une prochaine édition; on ne peut pas tout nous donner d'un coup. Pendant qu'on y sera, on pourra ajouter comme l'a relevé Littré que le mot vient de l'italien, qui l'avait emprunté à la Grèce. La prochaine fois, on définira sans doute l'adjectif « pédantaille », mot créé par Paul-Louis Courier pour désigner ceux qui se réunissent pour protéger les médiocres?

Voltaire leur a consacré deux vers que l'Académie paraît ignorer:

C'est la justification du mot de Courier. *Quel siècle n'a pas vu de ces obscurs « pédants » Condamner au malheur de haïr les talents.*

Que de gens nous coudoyons tous les jours et qui méritent cette épithète. Le médecin qui appelé auprès d'un malade se met à diagnostiquer avec des mots scientifiques qu'il est seul à comprendre: Pédant.

L'avocat qui en plaidant éprouve le besoin d'employer les mots les plus ronflants pour dire les choses les plus simples: Pédant.

Le conférencier qui ne peut prononcer dix mots sans citer quelque maxime latine

LE

ገጽ ፩ ፡ ስልጠና

COURRIER D'ETHIOPIE

Journal d'informations hebdomadaire

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU CARREFOUR DE LA MER ROUGE

ETHIOPIE & PAYS LIMITOPHES

Côte Française des Somalis — Erythrée — Soudan Anglais

Somalie Italienne — Est Africain — Somaliland Britannique — Arabie — Suez — Aden

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

ABONNEMENTS

Un an (Éthiopie) 96 francs
» » (Étranger) 124 »

Les abonnements sont payables d'avance

Fondé en 1913 par A. Desvages

Redaction et Administration: L. de Robillard
Addis-Abeba.

PUBLICITE

Annonces (5^e page) 1/2 th. la ligne
(3^e page) 3/4 » »

Agents de publicité dans le monde entier

Etudes spéciales sur la Faune Africaine en Voie de Diminution ou de Disparition

d'après le rapport de M. Lavauden.

IV Les Hippopotames

Le grand hippopotame est encore très répandu en Afrique centrale. Il disparaît surtout lorsque la civilisation et le peuplement qui en résulte atteignent les cours d'eau et les lacs; et il disparaît d'abord de ces derniers.

La mise en réserve, au Congo belge, d'une partie du Lac Edouard lui a permis de subsister dans cette région. Ses repaires de prédilection sont les rivières encaissées, et dont les rives boisées sont inaccessibles. En fait, l'espèce n'est nulle part sérieusement menacée, et il convient simplement de limiter et de contrôler sa chasse en vue de la fourniture de la viande aux agglomérations indigènes.

La chasse sportive de l'hippopotame est de peu d'intérêt. C'est plutôt qu'autre chose, un simple exercice de tir.

Le petit hippopotame de Libéria, qui existe en côte d'Ivoire, au Cameroun, en Guinée espagnole, et peut-être dans le nord du Gabon, est un animal rare, chassé seulement par les indigènes pour sa viande, et qui mérite d'être protégé, dans un intérêt scientifique et en raison de sa rareté. Il est malheureusement douteux qu'on y parvienne car l'espèce semble engagée dans une disparition progressive qui ne provient peut-être pas de l'hostilité de l'homme.

V. Les Girafes

Animal inoffensif, parure et ornement des savanes africaines à mimosées, les girafes sont de tous les animaux de l'Afrique, peut être les plus dignes d'être protégés.

On semble aujourd'hui s'engager

dans cette voie. C'est fort heureux. On ne reverrait plus, je crois, cette monstruosité qu'on nous a citée à Zinder en 1925, d'un détachement militaire se rendant du Tchad à Zinder, ouvrant le feu sur un troupeau de onze girafes, les tuant toutes, et abandonnant les cadavres sur place aux hyènes et aux vautours.

Je cite cet exemple parcequ'il n'est pas mauvais de faire toucher du doigt les destructions que peuvent amener, dans une région, la présence de quelques personnes ignorantes et brutales, et montrer le contrôle sévère qui est nécessaire en cet ordre d'idées. Nous sommes moins partisans que quiconque des vexations et des brimades en matières de chasse, mais il est des faits qui ne sont plus de la chasse et qui doivent être impitoyablement réprimés.

Chose très étrange, on n'est pas très fixé actuellement sur les espèces ou les sous-espèces de girafes qui habitent l'Afrique Française. Sans doute, dans l'A.O.F. et dans l'ouest de l'A.E.F. on sait qu'existe seule la *Giraffa camelopardalis peralta*; mais sur les formes de girafes qui habitent l'A.E.F. on ne sait rien de précis. Il semble possible, et même probable, que les girafes de la région d'Abécher appartiennent à la girafe de Nubie, c'est à dire à la forme type (*G.C. camelopardis*); ce serait du plus haut intérêt. Et il semble probable qu'on doit rencontrer, plus au sud, la *G.C. tippelkirschi*, et peut-être même une forme de la *Giraffa reticulata*. Des recherches sur ce point paraissent hautement désirables.

(A suivre)

En Hongrie

Sous le titre « un Jugement à Reviser » *La Correspondance Universelle*, publie un article signé E. B. sur les responsabilités du Comte Tisza dans la déclaration de guerre de Hongrie et nous pensons intéresser nos lecteurs en le reproduisant ci-dessous :

La question des responsabilités de la guerre est toujours à l'ordre du jour et l'Allemagne cherche par tous les moyens à arracher cette tunique de Nessus qui s'attache à sa chair. Elle a voulu la guerre et l'Autriche ne s'y est résolue qu'une fois assurée de son assentiment et de son concours. Pourtant, au jugement de

l'histoire, un homme dans les Empires Centraux doit être déchargé de cette lourde responsabilité; par l'ironie du sort, c'est sur lui qu'elle a le plus lourdement pesé et il a payé la méprise de sa mort.

Cet homme est le comte Etienne Tisza. Son opposition aux visées belliqueuses de Vienne fut vraie. Elle se manifesta fortement au Conseil de la Couronne, auquel il prenait part en qualité de Président du Conseil du Royaume de Hongrie; non content de cette résistance, par deux fois il s'adressa à l'Empereur François-Joseph; au memorandum du 1^{er} juillet 1914, en succédait un second, le 8 juillet. Tisza s'y exprime avec la vigueur qui était dans son caractère. Informé par le comte Berchtold

de son projet de profiter du double assassinat de Serajevo pour frapper la Serbie, il le qualifie d'erreur fatale. Il prévoit la guerre mondiale et la repousse; il insiste pour que la démarche faite à Belgrade laisse à la Serbie la possibilité d'éviter le conflit sans humiliation douloureuse et supplie le vieil Empereur de ramener les esprits à la modération.

La vérité est aujourd'hui connue. Nous en avons des témoignages certains. Les télégrammes envoyés à Berlin par l'ambassadeur d'Allemagne à Vienne pendant la première quinzaine de juillet 1914, rendent compte de cette attitude du comte Tisza, et provoquent les annotations rageuses du Kaiser. En France, les frères Jérôme et Jean Tharaud ont rendu hommage aux efforts tentés par le chef du gouvernement hongrois pour sauver la paix. En Angleterre, M. Winston Churchill, dans son ouvrage récent: « Le Front de l'Est », a écrit: « Il n'y a eu qu'un seul homme qui ait lutté de toutes ses forces contre la guerre: le comte Etienne Tisza, personnalité remarquable, homme d'Etat robuste, ferme de caractère, au jugement précis, à la parole sobre, à l'énergie inépuisable. »

Ces qualités mêmes ont tourné contre celui qui les possédait et deux questions se présentent à l'esprit. Comment un homme de cette trempe s'est-il rallié à l'envoi de l'ultimatum à la Serbie d'où est sortie la guerre, et pourquoi a-t-il été, après la fin des hostilités, la victime expiatoire choisie par le destin? Les frères Tharaud y ont répondu dans *Le Secret du Comte Tisza*, paru en 1920 dans *La Revue des Deux Mondes* et l'étude publiée par M. Victor Régnier en même temps que les *Lettres de guerre du comte Etienne Tisza*, ont apporté de nouvelles précisions qui aident à résoudre ce problème historique.

Deux causes ont arrêté la résistance de l'énergique Hongrois: la puissance d'un courant grossier de la complicité allemande et la crainte qu'en s'isolant, la Hongrie ne s'exposât à une attaque concertée de la Roumanie et de la Russie à la suite d'un accord ébruité entre Sasonoff et Bratiano. En outre, une fois la guerre décidée, Tisza s'appliqua à en favoriser la conduite avec la vigueur de son tempérament et se trouva par là-même porté au premier plan parmi les organisateurs en vue. Il fut lui-même un soldat courageux et prit le commandement effectif d'un régiment de cavalerie.

Ainsi se forma la légende qui devait lui être funeste. La foule vit en lui un des auteurs de la guerre et quand la révolution suivit la défaite, il se trouva désigné aux coups des révolutionnaires hongrois. S'il avait combattu le projet de guerre, ce n'e-

tait pas pour ménager sa popularité personnelle, mais par sentiment et par patriotisme. Par scrupule, pour ne point troubler l'opinion, il avait tenu son véritable rôle. Seuls quelques amis en avaient reçu la confiance. Il a fallu la mise à jour des documents versés aux archives diplomatiques de Berlin et de Vienne pour que justice lui soit rendue. Pour lui elle est tardive; sans doute s'en fût-il consolé en pensant qu'elle pût être un jour profitable à la Hongrie.

E.B.

CHRONIQUE PARISIENNE

Nous sommes très empressés à célébrer les anniversaires des hommes célèbres ou seulement distingués, et nous venons de laisser passer l'anniversaire de la mort d'un homme qui est l'auteur d'une véritable révolution dans les habitudes des bibliophiles français et a créé, sans le vouloir, il y a plus de cent vingt ans, une industrie aussi originale que lucrative et qui enrichit aujourd'hui bien des gens qui ne se donnent pas beaucoup de mal pour cela. Je veux parler de Villenave (Mathieu-Thérèse), véritable initiateur des collections d'autographes, spécialité qui n'existait pas avant lui et qui depuis a obtenu une fortune si extraordinaire.

Les collectionneurs d'autographes se chiffrent aujourd'hui par centaines de mille dans le monde entier. Il y en a de toutes les qualités, depuis les simples maniaques qui se contentent de réunir au hasard des papiers de diverses célébrités jusqu'aux esprits plus délicats qui veulent que tout livre de leur bibliothèque soit précédé d'une lettre autographe de l'auteur reliée en tête du volume. C'est original, intéressant et élégant. Il y a enfin les amateurs de grand style qui ne recherchent que les lettres importantes des hommes politiques, des artistes et des savants, quand ces lettres se rapportent à un fait intéressant ou curieux de l'Histoire et forment pour ainsi dire une annexe des annales contemporaines. Les seconds sont plus rares bien entendu.

Comment Villenave est-il si complètement oublié?

Ce n'était pourtant pas le premier venu; ce fut un lettré dont la traduction d'Ovide est la meilleure que nous ayons, et ce fut un journaliste à la fois courageux et fécond. Sous la Restauration, il dirigea un hebdomadaire fort original et curieux malgré son titre « Le journal des Curés ». Il collabora à la royaliste « Quotidienne » un peu tumultueuse, et lança *Les Annales Politiques et Littéraires* (1817), qui fut le premier journal ayant réuni dix mille abonnés.

Villenave était né à Caraman (Hte Garonne), en 1762; catholique et royaliste, il se trouvait à Nantes quand Carrier, délégué de la Convention, vint y commettre ses atrocités. Le journaliste le brava en face et fut envoyé à Paris devant le tribunal révolutionnaire, où il eut la chance d'être acquitté.

Comment devint-il autographeur?

Pour ses études et ses articles, il aimait appuyer ses arguments et ses idées sur des documents et il eut la chance de mettre la main sur toute une correspondance de

LE

የኢትዮጵያ ግጥም

COURRIER D'ETHIOPIE

Journal d'informations hebdomadaire

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU CARREFOUR DE LA MER ROUGE

ETHIOPIE & PAYS LIMITOPHES

Côte Française des Somalis — Erythrée — Soudan Anglais

Somalie Italienne — Est Africain — Somaliland Britannique — Arabie — Suez — Aden

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

ABONNEMENTS

Un an (Éthiopie) 96 francs
» » (Étranger) 124 »

Les abonnements sont payables d'avance

Fondé en 1913 par A. Desvages

Redaction et Administration : L. de Robillard
Addis-Abeba.

PUBLICITE

Annonces (5^e page) 1/2 th. la ligne
(3^e page) 3/4 » »

Agents de publicité dans le monde entier

ÉTUDES RÉTROSPECTIVES

Ceux qui suivent au jour le jour l'évolution de l'Éthiopie, ne remarquent pas toujours les étapes, bien que sensibles, d'un achèvement vers le progrès et l'abandon des anciennes coutumes.

Une des plus grandes réformes, celle qui a été demandée par la S.D. N., nous voulons parler de l'abolition de l'esclavage, n'est pas celle qui apporte le moins de difficultés. Sa Majesté Haïlé Sellassié 1^{er} qui a la plus grande volonté de faire abolir l'esclavage en Éthiopie, s'est trouvé dans une situation peu commune.

Pour avoir une appréciation juste de la situation intérieure de l'Éthiopie avec les projets de réformes, il faut revenir quelques années en arrière. Après la mort de l'Empereur Ménélik en décembre 1912, sous les régences de l'Impératrice Taytou et du Ras Tessama, tuteur de Lidj Yassou, et même pendant le règne de ce dernier où les gouverneurs étaient peu à peu devenus tout puissants dans les provinces éloignées.

Pendant ce laps de temps, l'autorité du gouvernement central, sur les Ras et les gouverneurs s'était relâchée. Le jeune Régent connu pour son zèle éclairé et réformateur, avait beaucoup de peine à tenir tête à toutes ces difficultés. Une situation stationnaire dura pendant dix années encore, mais déjà en 1926, à la mort du Fitaorari Apte Guiorguis, ministre de la Guerre et défenseur de l'ancien régime, le pouvoir du Prince Régent sembla renforcé.

Cependant le Ras Taffari eut toujours à lutter contre des intrigues provenant de la dualité des pouvoirs. Cette situation ne cessa qu'en avril 1930, à la mort de l'Impératrice Zaiditou.

Le Prince Régent proclamé Empereur sous le nom d'Haïlé Sellassié 1^{er} n'a donc réellement eu le pouvoir que depuis un peu plus de deux années. Il lui fallut tout d'abord affermir complètement son autorité avant de donner toute son activité aux réformes qu'il désirait entreprendre.

**

Il est difficile à l'observateur étranger de suivre toutes les ramifications de cette politique de consolidation de l'Etat, mais il est bien certain qu'elle progresse. On a vu les deux protagonistes de l'ancien régime, le Ras Gougsa Olié et le Ras Haïlou, dramatiquement renversés à la suite de leur rébellion. La nouvelle Constitution promulguée en 1931 décrète que les ministres de l'Empereur seront désormais responsables pour

l'exécution des lois dans toutes les provinces de l'Empire. Les collecteurs d'impôts des gouverneurs locaux ont été peu à peu remplacés par des fonctionnaires officiels, appointés, et sous le contrôle du Gouvernement central.

Une innovation des plus significatives a été celle qui a défendu aux gouverneurs transférés d'une province à une autre, de s'y faire suivre de leurs soldats et de leur personnel administratif. L'armée qu'ils commandent dans leur nouveau gouvernement est composée de soldats qui doivent obéissance directe à l'Empereur.

Si l'on considère l'héritage politique et social que S. M. l'Empereur Haïlé Sellassié 1^{er} a reçu, et le fait même qu'il n'a jamais eu l'aide d'un service civil organisé, un verdict impartial devra dire que tout ce qu'il a fait jusqu'ici est une promesse pour l'avenir.

S. M. l'Empereur a mis l'émancipation des esclaves dans son programme de réformes, et bien que partisan d'une politique sage et prudente, il accepte cependant le devoir d'amener rapidement son peuple à envisager ce changement de mœurs.

Et ceux qui voient les efforts de Sa Majesté, espèrent qu'aucune entrave de politique intérieure ou extérieure, n'ajoutera à la charge écrasante de responsabilités que l'Auguste Souverain doit assumer, et qu'il pourra ainsi supporter sa lourde tâche et conduire l'Éthiopie vers un avenir de progrès et de civilisation.

La Faune Africaine en voie de diminution ou de disparition

d'après le rapport de M. Lavauden

IV Les Antilopes

Il faut distinguer parmi les antilopes :

- 1^o Les grandes antilopes ;
- 2^o Les antilopes moyennes ;
- 3^o Les antilopes de forêt.

Parmi les grandes antilopes, deux sont à protéger très sérieusement : l'éland géant (*Taurotragus esquinus*) et le Koudou (*Strepsiceros capensis*).

Une espèce d'antilope chevaline (*Hippotragus esquinus*) est à protéger de façon relative, par la limitation de sa chasse. L'antilope noire (*Hippotragus Niger*) habite quelques points du Sud de l'A.E.F. Elle

est trop peu connue pour qu'on puisse utilement assurer sa protection.

Les grandes antilopes sociales (*Bubalis Damaliscus*) ne sont pas réellement menacées.

Il nous faut donner une mention spéciale aux antilopes désertiques : l'oryx (*Oryx Algazel*), et l'addax (*Addax nasomaculatus*) qui ne sont pratiquement menacées que par les indigènes. A cet égard l'exode vers le Tchad des populations du Fezzan, n'a pas été sans inconvénients. D'une façon générale, l'invasion des populations arabes dans une région giboyeuse est toujours funeste pour le grand gibier de cette région. La question dépasse la valeur d'un détail. Il convient que les autorités pèsent les conséquences de situations déterminées par des considérations politiques. Ni au point de vue économique, ces conséquences ne sont exemples d'inconvénients.

Dans les antilopes moyennes, nous trouvons en particulier les coqs. Nous ne ferons qu'une remarque au sujet de ceux-ci. C'est que chez certaines espèces (par exemple *Kobus thomasi*, les mâles vivent en troupes en dehors de la saison du rut. Il peut être bon, voir même nécessaire, de détruire l'excédent de cette population mâle. C'est une opération analogue à l'écoquetage, que l'on pratique en Europe dans les chasses de coqs de bruyère, de grouses et même de perdrix. Ces destructions peuvent servir utilement au ravitaillement des agglomérations indigènes : un *Kobus thomasi* mâle adulte pèse environ 90 kilogrammes c'est loin d'être négligeable.

Les antilopes de petite taille (*Madoqua*, *Cephalophus*, etc) parfois dites biches-cochons, doivent être également protégées.

Parmi les antilopes des forêts, nous devons citer d'abord le Situtun (*Limotragus spekei*) et ensuite le Bongo (*Boocercus euryceros*) qui méritent d'être protégés. Ces antilopes, rares de leur nature, sont du reste peu chassées. Elles sont en forêt, impossibles à tirer autrement qu'à l'appel.

VII. Les anthropoïdes.

Bien que les grands singes ne constituent point, à proprement parler, des animaux de chasse, il convient de les comprendre dans une réglementation cynégétique. L'attitude à garder en cette matière est simple : les anthropoïdes ne doivent être ni détruits, ni chassés, ni capturés, si ce n'est dans un but scientifique. Ils sont en somme, peu nuisibles. Le gorille fait bien quelques dégâts dans les bananeraies, il est exceptionnel, on peut même dire anormal, qu'il attaque l'homme sans provocation. Rien ne s'oppose à sa

protection absolue. Il en est de même du chimpanzé.

Cette protection sera justifiée par le haut intérêt médical et scientifique qui s'attache à l'étude des animaux en question. Au point de vue de la zoologie pure, la systématique des gorilles est encore très obscure, et celle des chimpanzés tout à fait incertaine. Des découvertes zoologiques d'une grande importance théorique sont encore à réaliser dans ce domaine. Rien que la répartition zoologique du gorille en Afrique française reste mal connue. On ignore jusqu'où il remonte vers le nord, et jusqu'où il s'étend vers l'ouest (sa limite méridionale paraissant être le Congo). La répartition du ou plutôt des chimpanzés n'est pas mieux connue. Enfin, on n'est pas fixé sur ce curieux anthropoïde, intermédiaire supposé entre le chimpanzé et le gorille, et dont l'existence aurait été constatée dans le nord-est du Gabon.

Au point de vue médical, nous n'avons pas besoin d'insister sur le parti que l'on tire aujourd'hui des anthropoïdes, et spécialement des chimpanzés pour l'étude des maladies humaines; les essais d'innoculations, de sérums, de vaccins, de médicaments de toute nature, trouvent dans le chimpanzé un sujet précieux.

A tous ces points de vue, il est possible que le gorille devienne encore plus précieux que le chimpanzé, si la technique de sa capture et de son élevage vient à se perfectionner suffisamment.

Nous en avons dit assez pour montrer bien clairement de quelle protection il faut couvrir les anthropoïdes sauvages, dont la chasse et la capture doivent être réservées aux hommes de science. Il convient que la chasse des vieux mâles pourra être autorisée assez largement, pour les musées - la destruction de l'excédent de ces vieux mâles pouvant avoir son utilité, comme nous l'avons dit plus haut au chapitre des antilopes.

CHRONIQUE PARISIENNE

Il semble qu'on veuille faire un sort à quelques reliures en peau humaine dont on parle de divers côtés. C'est une originalité comme une autre et le grand hebdomadaire *Le Carrefour* a publié une curieuse monographie où Léon Treich, qui n'ignore rien de toutes les curiosités littéraires, a rappelé quelques reliures de ce genre macabre, devenues célèbres, notamment celle que possédait Camille Flammarion, le célèbre astronome. Il s'était rencontré dans un salon avec une très jolie femme du monde, une comtesse étrangère. Elle était gracieusement décolletée, et il l'avait galamment complimentée sur ses belles épaules :

LE

ረገጽ ስልጠና

COURRIER D'ETHIOPIE

Journal d'informations hebdomadaire

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX DU CARREFOUR DE LA MER ROUGE

ETHIOPIE & PAYS LIMITOPHES

Côte Française des Somalis — Erythrée — Soudan Anglais

Somalie Italienne — Est Africain — Somaliland Britannique — Arabie — Suez — Aden

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

Téléphone 1.65

B. P. 118
Addis-Abeba

ABONNEMENTS

Un an (Éthiopie) 96 francs
» » (Étranger) 124 »

Les abonnements sont payables d'avance

Fondé en 1913 par A. Desvages

Redaction et Administration: L. de Robillard
Addis-Abeba.

PUBLICITE

Annonces (5^e page) 1/2 th. la ligne
(3^e page) 3/4 » »

Agents de publicité dans le monde entier

LE PROBLÈME DES CONVERSIONS

Non moins que l'exemple anglais, l'excellente tenue du marché des rentes attire l'attention sur les projets de conversion que le gouvernement a annoncés en juillet dernier.

En principe, les conversions doivent suivre l'assainissement, qu'elles consacrent, des finances publiques. Aucune règle fixe ne saurait pourtant s'imposer en semblable occurrence. Dans le cas de la France, les habitudes du Parlement et le mode d'établissement du budget ne permettent guère d'espérer que l'équilibre nécessaire des recettes et des dépenses de l'Etat puisse être obtenu avant de longs mois. Pour regrettable que soit cette donnée de fait, son observation peut conduire le gouvernement à opérer un renversement de la procédure classique et à inaugurer par les conversions son programme de grandes réformes.

Sans examiner ici plus avant cette question de tactique, l'on se propose simplement de rappeler les quelques chiffres qui permettent une appréciation raisonnée du problème posé.

Le tableau suivant fait connaître la liste des fonds certainement convertibles, en même temps que le capital et les charges annuelles d'intérêts

qui correspondent à chacun d'eux. A ces renseignements, l'on a cru devoir ajouter, à titre d'indication, le calcul des économies qui seraient réalisées dans l'hypothèse d'une conversion à 4 1/2 ou à 4 o/o

On voit que le capital des fonds convertibles est d'environ 80 milliards. Toutefois, il y a lieu de considérer que l'Etat peut n'avoir pas intérêt à opérer la conversion de tel ou tel type de rente, bien que cette conversion soit juridiquement et techniquement possible.

Le 5 o/o 1920, par exemple, est remboursable à 150 pour cent, donc avec une prime de 50 pour cent sur le pair, de 1920 à 1980. L'Etat a bien la faculté de rembourser à toute époque les porteurs, mais avec un supplément de 50 francs par titre. Par conséquent, aussi longtemps que ces cours en Bourse seront inférieurs à 150 francs, l'Etat aura, en principe, intérêt à remplacer les remboursements par des rachats sur le marché. Au contraire, le 6 o/o 1927, remboursable à 150 pour cent de 1927 à 1976, peut être remboursé par anticipation depuis le 1^{er} mai 1931, à un prix égal à sa valeur nominale, majorée de la portion acquise de sa prime de remboursement.

Liste des Fonds actuellement convertibles

Fonds	Montant nominal	Charge annuelle au taux actuel	Conversion en 4 1/2 o/o	Economie	Conversion en 4 o/o	Economie
(millions de francs)						
4 o/o 1925 à garantie de change.	5.739	298	258	40	229	69
5 o/o 1920.	10.827	647	544	103	500	147
Titres d'annuités 6 o/o délivrés en paiement de dommages de guerre.	5.616	447	387	60	368	79
Titres d'annuités 5 o/o	844	64	62	2	58	6
Titres amortissables en 15 ans, remis en paiement de dommages de guerre.	765	76	74	2	72	4
Rente 5 o/o 1915-16.	16.287	814	732	82	651	163
Rente à 6 o/o 1920.	25.577	1.534	1.151	383	1.022	512
Rente 6 o/o 1927.	17.662	1.262	913	349	843	419
Obligations 6 o/o 1927.	4.570	294	236	58	218	76
Bons à 15 ans 7 o/o 1927.	2.956	320	277	43	270	50
Rente 5 o/o 1928.	18.640	961	875	86	793	168
Obligations P.T.T. 5 o/o 1928.	2.100	145	138	7	131	14

La question du calcul de cette prime n'est d'ailleurs pas élucidée.

En définitive, le chiffre de 80 milliards indiqué ci-dessus est un maximum.

C'est sous le bénéfice de cette observation qu'il faut lire le montant théorique des économies éventuelles. Pour un taux de conversion de 4 1/2 o/o, l'économie annuelle dont

bénéficieraient les budgets futurs serait de 1.200 millions. Pour un taux de 4 pour cent, elle s'élèverait de 1.700 millions.

Par conséquent, il apparaît clairement que les conversions forment bien une partie importante et même irremplaçable des ressources à dégager pour assainir le budget ; mais il

n'est pas moins certain que leurs produits, dans les hypothèses les plus favorables, ne sauraient dispenser, en aucune manière, de l'effort principal de déflation qui restera, en tout cas à accomplir. F. LEGUEU

La Faune Africaine en voie de diminution ou de disparition

d'après le rapport de M. Lavauden

Résumé et Conclusions

Nous voici arrivé au terme de cette étude à laquelle il nous faut donner des conclusions pratiques.

Le décret actuel réglementant la chasse en A.E.F. nous paraît, dans son ensemble, parfaitement judicieux. C'est tout au plus si ses dispositions nous paraissent devoir être amendées et complétées par les points suivants :

- 1^o Distinction entre les permis des résidents et des non-résidents
- 2^o Aggravation des dispositions permettant à un indigène de chasser commercialement pour le compte d'un européen :
- 3^o Création de permis avec tickets numérotés, par tête d'animal tiré, et trophée transporté et exporté ;
- 4^o Interdiction de l'exportation des cornes de rhinocéros ;
- 5^o Conclusion de conventions avec les Gouvernements britannique et belge, permettant la saisie, par les agents de ces Gouvernements, des pointes, cornes, et trophées tirés et exportés en délit.

Nous avons justifié déjà l'utilité de chacune de ces dispositions. Mais une remarque fondamentale nous paraît nécessaire. Il convient lorsqu'un règlement existe, que les autorités, quelles qu'elles soient, appliquent ce règlement sans arrière-pensée, même si elles le désapprouvent, et qu'elles n'en régent pas l'application suivant leur bon plaisir, sous le prétexte spécieux que le règlement leur semble inapplicable. Rien n'est plus légitime que les fonctionnaires de tous ordres fassent valoir en haut lieu les objections ou les critiques qu'ils ont à formuler contre les textes en vigueur. C'est leur rôle qui ne doit pas les dispenser d'une application régulière des textes, tant qu'ils n'ont pas été modifiés. Sans quoi, il n'y a plus qu'arbitraire et désordre. Il est inadmissible que tel ou tel administrateur déclare qu'il ne peut appliquer certains articles du décret sur la chasse parcequ'ils ne tiennent pas assez compte des droits coutumiers des indigènes. Ce n'est pas à lui à en être juge, et à substituer à un texte précis les routines et les commodités en usage, souvent rançon facile de la bonne rentrée de

l'impôt, de l'application des mesures sanitaires impopulaires, ect. Ce serait en tout cas une grave erreur que de penser que l'application d'un règlement cynégétique et chose secondaire, et dépourvue d'importance réelle.

C'est dans ces conjectures qu'il apparaît clairement la nécessité de confier l'application de ces règlements cynégétiques à un personnel spécialisé — analogue aux *Game-Rangers* des Anglais — qui ne subordonnera pas aux considérations politiques, les intérêts qui lui seront confiés. En France, et dans les colonies françaises, ce personnel spécialisé sera tout naturellement pris dans les cadres supérieur et subalterne de l'administration des eaux et forêts.

En dehors des mesures que nous avons indiquées, la protection de la faune doit retirer le plus grand bénéfice de la création de réserves.

Nous avons jadis, préconisé pour la France trois catégories de réserves cynégétiques ; les réserves d'élevage, les réserves de reprise, et les réserves de rayonnement.

Elles doivent répondre à plusieurs conditions ; être vastes, comprises — si possible — entres des limites naturelles, et surtout être peuplées. Il ne faudrait pas, le cas échéant, hésiter à déplacer quelques villages, pour constituer une de ces réserves.

De telles réserves doivent être permanentes de leur nature. Elles joueront le rôle d'un réservoir de gros gibier. Elles maintiendront la vie des espèces, et permettront à celles-ci d'essaimer au dehors. Et, en dehors de ces réserves, il pourra être nécessaire d'interdire temporairement la chasse de telle espèce dans tel territoire, pour la laisser se repeupler. Le territoire en question jouera ainsi, pour l'espèce interdite, le rôle d'une réserve temporaire.

Nous ne parlerons pas ici des parcs nationaux dont la nécessité est parfois évidente. L'institution du Parc national Albert au Congo belge, peut-être citée en exemple, même en modèle.

Nous avons en A. E. F. et aussi en A. O. F. quelques-uns des plus beaux territoires de chasse du monde. La chasse pourrait y jouer un rôle économique important. Qu'on songe qu'en 1929-1930, le produit des seules licences de chasse dans le territoire du Tanganyka (territoire sous mandat anglais, d'importance cynégétique secondaire, a atteint 13.162 livres sterling, soit plus de 1.600.000 francs. Qu'on songe au mouvement économique créé par cette abondance de chasseurs ! Et qu'on ne croie pas que cet afflux soit destructeur.

Nous répétons, encore une fois, que l'organisation cynégétique anglaise est un modèle. Elle exploite, certes, intensément la richesse que constitue le gibier, mais elle se garde d'en entamer le capital. Nous pouvons faire comme les Anglais, et nos chasses mieux aménagées vaudraient largement les leurs.

L. LAVAUDEN.

CHRONIQUE PARISIENNE

Quatre-vingts ans, M. Paul Bourget. Cela paraît un phénomène; pourtant il est plein de verdure, de mordant, d'entrain, et il savoure sa gloire sans trop d'orgueil. Il peut, d'ailleurs, être fier de sa fortune et de sa renommée, car il les doit à son seul talent et à un labeur qui ne cesse pas un seul jour.

Pour lui, la vie eut des commencements difficiles. Fils d'un petit professeur, il débuta sans fortune et donna d'abord pour vivre des répétitions à quelques élèves en retard; il fut la providence des cancre. Plus tard, quand il eut fait imprimer à droite et à gauche quelques nouvelles passées inaperçues, il entra chez Rouveyre, un éditeur de la rue de Richelieu où il écrivait sur commande des préfaces sur des écrivains contemporains qu'on lui payait chichement: deux cents francs l'une; cela lui permettait de vivre; c'était aux environs de 1889.

Si nous suivons ses ascensions, nous le voyons fréquenter les salons où l'on faisait d'utiles relations. Mme Aubernon, la grosse Mme Aubernon comme on disait irrespectueusement - le recommanda à ses amis. Là il assista aux comédies de salon et put applaudir à ses débuts M. Paul Deschanel déjà député et qui jouait les jeunes premiers avec une voix prenante:

— Ah! disait le futur président de la République, si j'avais seulement cinq centimètres de plus, j'irais à la Comédie-Française. M. Le Bary consulté le lui déconseilla d'ailleurs avec énergie. Dans cette troupe d'amateurs de choix figurait un tout jeune homme imberbe aux yeux chatoyants, M. Abel-Hermant, qui jouait les troisième amoureux comique dans la comédie classique.

La comédie ne tentait pas M. Paul Bourget, c'était un mélancolique et il traversait

LE Vaisseau Fantôme

(14) par Frederick Marryat

Tout d'abord il considéra le mur auquel étaient suspendus des épées, des pistolets de forme diverses; un certain nombre d'arcs et de flèches indiennes, et d'autres engins de destruction. Les yeux de Philippe s'abaissèrent peu à peu sur la table et le petit canapé placé derrière elle, celui-là même où sa mère racontait qu'elle était assise, quand son mari lui avait fait sa terrible visite. La boîte à ouvrage et toute sa garniture étaient sur la table, exactement comme elle les y avait laissés. On y voyait aussi les clés dont elle avait parlé, mais Philippe eut beau regarder à plusieurs reprises, il n'aperçut point la lettre. Il approcha, examina attentivement chaque objet; il ne découvrit rien, ni sur la table, ni sur le canapé, mais vainement, pas de lettre. Il souleva la boîte à ouvrage pour s'assurer si elle ne recouvrait rien; il n'y avait rien. Il la vida en regarda l'intérieur, même résultat. Il retourna les coussins du canapé, mais vainement, pas de lettre. Philippe éprouvait la même sensation que

ces salons avec la gravité de l'homme qui ne s'amuse pas dans la vie. Henri Becque, l'enfant terrible de la maison, le taquinait sur son allure philosophique. Un soir de grand diner, il glissa sous sa serviette le quatrains suivant:

Pour obtenir enfin la vogue,
J'ai pris des airs de pédagogue.
Je pontifie et j'épilogue
C'est moi qui suis le psychologue.

Paul Bourget ne se fâcha pas, mais il ne s'empressa pas d'en rire non plus; ce n'était pas dans son tempérament. Il supporta avec philosophie les railleries des petits journaux qui le tracassèrent longtemps, puis cessèrent de le prendre à partie quand il fut question pour lui de l'Académie Française dont il est le doyen par rang d'élection. Au surplus comme ces fléchets l'agaçaient tout de même, il avait fini par n'y plus faire attention.

Faut-il ajouter que cet homme de quatre-vingts ans a exercé une influence considérable sur la littérature française, mais c'est fini depuis longtemps; les jeunes qu'il traite avec dédain, l'ignorent et ils le lui rendent; c'est ce qui explique l'isolement dans lequel il se complait.

Il semble avoir le mépris de ses contemporains qui, se détournent de son genre littéraire désuet et s'intéressent surtout aux modes nouvelles qui absorbent la vie, aux exercices musculaires et aux sports qui sont les favoris du jour. C'est pendant si nous en croyons les journaux sportifs, les athlètes officiels - ceux qui ont été envoyés aux Jeux Olympiques et en sont revenus, ne sont pas contents. Il paraît qu'à leur retour, ils n'ont pas été reçus comme ils l'auraient désiré. Pourtant on les a invités à un lunch, à l'Hôtel de Ville où se trouvait précisément M. Herriot, Président du Conseil, qui allait quelques instants après s'embarquer pour se rendre à Jersey et Guernesey. Le Président du Conseil prit la parole entre deux coupes de champagne, mais il parla beaucoup des grandes affaires de la France, de la Paix, du Désarmement, et n'eut qu'une phrase ou deux pour féliciter les lutteurs et les boxeurs de leurs victoires à Los Angeles. Vraiment, M. Herriot a manqué à ce qu'il devait à ces coureurs, à ces donneurs de coups de poings, à ces cyclistes aux jarrets d'acier, qui placent leurs exploits bien au-dessus des graves soucis des heures angoissantes que nous traversons. Quelle déformation professionnelle;

si l'on ôtait un poids énorme qui eût écrasé sa poitrine haletante. « Alors, se dit-il en s'appuyant au mur, alors certainement cela n'aurait été que la vision d'une imagination échauffée. Ma pauvre mère se sera endormie et aura fait cet horrible rêve. Je pensais bien qu'une telle chose était impossible; au moins je l'espérais. La chose se sera passée comme je le suppose, le rêve était trop puissant, trop semblable à une terrible réalité, il a troublé jusqu'à un certain point la raison de ma pauvre mère; Philippe, en continuant à réfléchir, en vint à se dire que ses suppositions étaient exactes.

— Oui, voilà ce qui a dû se passer. Pauvre mère! combien tu as souffert mais maintenant tu as reçu le prix de tes souffrances, et tu es avec ton Dieu.

Après quelques minutes employées à examiner la pièce, avec plus de sang-froid peut-être, mais non sans indifférence, maintenant qu'il prenait pour une illusion l'événement surnaturel, Philippe tira de sa poche le papier écrit par sa mère et le relut: « le coffret de fer sous le buffet le plus éloigné de la fenêtre! » il prit le trousseau de clés sur la table, et en trouva bientôt une qui entra dans la serrure du panneau de bois qui cachait le coffret lui-même, et Philippe se trouva en possession d'une somme considérable qu'il éva-

car au fond ce sont de braves gens, ils sont de bonne foi; mais il ne voient rien au-dessus de leurs matches et de leurs luttes. C'est un singulier état d'esprit tout de même.

Aussi, pour montrer leur mécontentement, ont-ils quitté la grande salle des fêtes où M. Herriot parlait - en oubliant leur éloge - et ils sont allés fumer une cigarette dans les couloirs. Il ne se sont mêlés à la foule que pour descendre le grand escalier de l'Hôtel de Ville où le public ne les a pas acclamés. Quelle horreur! Il n'y avait même pas de fanfares pour entamer quelques pas redoublés en leur honneur.

M. Clément Vautel qui relève ce fait dans un de ses savoureux « billets » quotidiens, fait remarquer que « Les ovations » indescriptibles ne s'imposaient pas. Nos athlètes ont fait ce qu'ils ont pu avec une vaillance incontestable, mais enfin ils n'ont pas brillé dans les épreuves essentielles, vraiment olympiques. Et c'est un fait incontestable aussi... Les casquettes qu'ils ont ramassées nous reviennent à plusieurs millions. Ce n'est pas très emballant... « Gloria victis » est d'ailleurs un mot plus littéraire que sportif.

Si on avait le temps quelle jolie satire on pourrait écrire sur ces déconvenues athlétiques auxquelles, oserons nous le dire? - nous n'attachons qu'une importance tout à fait secondaire.

Nous comprenons que M. Herriot obsédé par d'autres préoccupations ait parlé de l'avenir et de la grandeur du pays en oubliant de fêter ces Olympiques pour lesquels nous dépensons des millions sans résultats précis.

JEAN BERNARD.

GLANAGE

La Pintade

ou le symbole de l'amour maternel

Les Gallas, dans leurs multiples invocations à la Divinité, font souvent appel à la bonté et à la clémence de Dieu par ce cri de l'âme:

« O toi qui délivras Joseph de la citerne et fis sortir saine et sauve la pintade de l'incendie des herbes desséchées... délivre-nous de tout mal. »

lua sommairement à dix mille florins, enfermés dans de petits sacs jaunis. « Ma pauvre mère, se dit-il, un simple rêve a suffi pour l'imposer la pauvreté et les privations, alors que tu avais sous la main cette fortune! » Philippe remit les sacs en place et referma le coffret, après avoir pris dans un de ses sacs, déjà à demi-vides, quelques pièces de monnaies pour ses besoins immédiats. Son attention se dirigea alors vers la partie supérieure du meuble, il l'ouvrit avec une autre clé, et y trouva de la porcelaine, des flacons d'argent et des coupes d'une valeur considérable. Sa surprise fut grande, puis il referma tout à clé et remit le trousseau sur la table.

La possession inattendue de ce trésor augmenta en Philippe la conviction qu'il s'était déjà formée, que l'apparition surnaturelle qui s'était présentée à sa mère n'avait aucune réalité; cette conviction lui rendit tout son sang froid, tout son entrain, et la réaction qui se produisit en lui, alla jusqu'à une sorte d'hilarité. S'asseyant sur le canapé, il se laissa aller à rêver, et bientôt sa pensée fut occupée de la charmante fille de Mynheer Poo's; il se mit à bâtir maints châteaux en Espagne, maints projets qui, comme tous ceux que nous formons à notre gré pour nous-mêmes aboutissent à une existence confortable et

Voici comment, dans un style d'une concision et d'un relief inimitables, la tradition Oromo raconte la délivrance providentielle de la pintade déjà enveloppée par les flammes crépitantes qui vont la dévorer, elle et les petits qu'elle cache sous ses ailes:

— Moi je couve de mes ailes mes chers petits!...

O Dieu! à cause de nos crimes, ne laisse point les flammes dévorer nos enfants!

— Ainsi prie la pintade...

Soudain la flamme crépitante fait jaillir sur elle mille étincelles et s'éteint semant sur son plumage gris-bleuâtre, de blanches taches qui y inscrivent le souvenir de l'amour maternel.

Semur d'Ethiopie.

ALLIANCE FRANÇAISE

Le Comité régional de l'Alliance Française, siégeant à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), va ouvrir, à partir du 1^{er} novembre, des Cours d'Initiation à la Langue et à la Civilisation françaises. Ils sont particulièrement recommandés aux Etudiants et Elèves d'Europe d'Afrique et d'Amérique désireux de faire en France quelques mois d'études dans la saison d'hiver, exceptionnellement douce sous le climat toujours ensoleillé de la Provence.

Une Cité française Modèle d'Urbanisme VILLEURBANNE

Ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom d'urbanisme représente, dans toute la force du terme, la « Science de la Cité », c'est-à-dire l'ensemble de tous les perfectionnements techniques que le génie de l'homme est parvenu à mettre en œuvre dans la construction et l'adaptation la plus parfaite possible de son habitat.

Cette « science de la cité » est toute moderne. Il n'y a pas bien longtemps

heureuse. Il passa plus de deux heures à cet agréable passe-temps, mais enfin ses pensées revinrent à sa mère et à la terrible mort qui l'avait emportée.

« Mère bien-aimée, dit tout haut Philippe en se relevant du canapé où il s'était assis à son aise, c'est ici même que tu étais, que tu te reposais d'avoir veillé sur le sommeil de mon enfance, que tu pensais à mon père absent et aux dangers qu'il courait, que ton esprit travaillait, et évoquait à l'avance le péril, jusqu'au moment où ton sommeil fiévreux fit naître devant toi cette apparition. Oui, cela doit s'être passé ainsi, car je vois à mes pieds sur le parquet cet ouvrage de broderie qui est sans doute tombé de tes mains engourdis, et cette suspension de ton travail a été le commencement de tes malheurs en cette vie... Chère, bien chère mère, continua Philippe, pendant qu'une larme coulait sur ses joues et qu'il se baissait pour ramasser le carré de mousseline, combien tu as souffert, lorsque... »

Tout à coup Philippe tenant à la main le morceau d'étoffe, se redressa recula avec violence au point qu'il renversa la table, et s'écria: « Dieu du ciel! Dieu du jugement! la voilà! la voilà! »

(A suivre)

MAISON H. MINASSIAN

IMPORTATION - EXPORTATION

Agent exclusif pour l'Abyssinie et la Côte Française des Somalis

FERNET BRANCA

VINS DE PORTO

Facilite la DIGESTION - Fortifie et stimule l'ESTOMAC
Indispensable aux personnes qui
SOUFFRENT DE FIEVRE INTERMITTENTE ET DES VERS

S.V.P. Constantino Ltd., Porto

Véritables Vins de Porto et Vins toniques au Quinquina
Demandez-les à vos Fournisseurs